



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

## MAIRIE DE DOLE

Délégation de fonctions à Monsieur Patrick FRANCHINI conseiller municipal délégué, en charge de l'attractivité et la promotion de la Ville.

2026-0427

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

VU le procès-verbal et la délibération n°DCM-2026-001 relative à l'installation du conseil municipal ;

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Patrick FRANCHINI, conseiller municipal délégué, en charge de l'attractivité et de la promotion de la Ville, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Politiques d'attractivité et de promotion de la Ville,
- Relations avec les partenaires extérieurs.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de Dole,
- \* Service de Gestion Comptable de Dole,
- \* Monsieur Patrick FRANCHINI,
- \* Services concernés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026  
Le Maire,  
Jean-Baptiste GAGNOUX

